

Arrêté fixant la composition de la Commission paritaire d'établissement  
de l'Université de Franche-Comté

**LE PRÉSIDENT**

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** l'article L. 953-6 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié, relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance à la commission paritaire d'établissement ;
- Vu** la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires des établissements de l'enseignement supérieur ;
- Vu** la décision du Président de l'université de Franche Comté en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999, portant création des commissions paritaires d'établissement ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin organisé le 18 juin 2018.
- Vu** l'arrêté fixant la composition de la Commission paritaire d'établissement de l'Université de Franche-Comté du 4 juillet 2018.
- Vu** le procès-verbal du tirage au sort du 7 janvier 2020.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> – Représentants de l'établissement**

Sont nommés en qualité de représentants de l'établissement pour la durée du mandat restant à courir :

**Titulaires**

Le Président de l'Université, membre de droit  
Le Vice Président du CA  
Le Vice Président chargé des Ressources Humaines  
Le Directeur Général des Services, membre de droit  
L'adjoint au Directeur général des Services, DRH  
Le Directeur de l'UFR SLHS  
Le Directeur de l'UFR STGI  
Le Directeur du CLA  
Le Directeur de l'IUT Besançon-Vesoul  
Le Directeur du Service commun de documentation  
Le responsable administratif de l'UFR SJEPEG  
Le responsable administratif de l'INSPE  
Le responsable administratif de l'UFR ST  
Le responsable administratif de l'UPFR Sports  
Le Directeur de l'IUT de Belfort-Montbéliard  
Le Directeur des services financiers  
Le responsable administratif de l'UFR SMP

**Suppléants**

Le Vice-président du CFVU  
Le Directeur de l'UPFR Sports  
Le Directeur de l'Observatoire  
Le Directeur de l'UFR SMP  
Le Directeur de l'UFR SJEPEG  
Le Directeur de l'UFR ST  
Le responsable administratif de l'UFR SLHS  
Le responsable administratif - IUT Belfort-Montbéliard  
Le responsable administratif de l'UFR STGI  
Le responsable administratif du CLA  
Le responsable administratif de l'IUT Besançon-Vesoul  
Le responsable du service BIATSS  
Le responsable administratif du SCD  
Le Directeur du CTU  
Le Directeur du service de valorisation  
Le responsable du service emplois et masse salariale  
L'adjoint au Directeur général des Services, finances

**Article 2 – Représentants du personnel**

Sont élus ou désignés en qualité de représentants des personnels pour la durée du mandat restant à courir :

Groupe	Catégorie	Titulaire	Suppléant	Organisation syndicale
I	A	Arnaud LEJEUNE	Lydie LETHIER	SNPTES
I	A	Mohamad DAMAGE	Pierre WINCKEL	CGT-FERC-SUP
I	B	Emmanuel LAURENT	Isabelle ANDREFF	SNPTES
I	B	Kevin VAN KEULEN	Caroline AMIOT	SNPTES
I	C	Aline GUILLAUME	Anne PEIGNEY	SNPTES
I	C	Gianni CABLE	Sarah MEKNI	CGT-FERC-SUP
II	A	Catherine DELABRE	Claire GIBOUDEAUX- BAUMES	
II	A	Muriel MENGET	Nathalie VILLEMAGNE	A&I – Unsa
II	B	Patricia CYWINSKI	Véronique JUSTE	A&I – Unsa
II	B	Marie-Pascale BEHRA	Cécile ADAMI	CGT-FERC-SUP
II	C	Christelle JACQUEMIN	Odile ROY	A&I – Unsa
II	C	Ourdia KHAZNADJI	Fabienne GIRARDIN	A&I – Unsa
III	A	Anne-Claire HAGI	Jenny GUILLAUME	SGEN-CFDT
III	A	Jean-Christophe CONAN	François CALAIS	SGEN-CFDT
III	B	Elodie TROTTIN	Pascal MATHEY	
III	C	Marina JOSIPOVIC	Michèle JULIEN	
III	C	Véronique LAMBERT	Arielle FRANCOIS	

**Article 3 –** La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Besançon, le 8 Janvier 2020

Le président de l'université

Jacques Bahi

